



HAL
open science

A l'ombre de la pandémie : mourir et disparaître aux frontières

Constance de Gourcy, Sofia Stimmatini

► **To cite this version:**

Constance de Gourcy, Sofia Stimmatini. A l'ombre de la pandémie : mourir et disparaître aux frontières. 2020. hal-03513589

HAL Id: hal-03513589

<https://hal.science/hal-03513589>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À l'ombre de la pandémie : mourir et disparaître aux frontières

Constance De Gourcy, sociologue
Sofia Stimmatini, anthropologue

Que nous vivons des temps incertains est un constat largement partagé par un grand nombre d'auteurs.trices et de penseurs.euses de la modernité (Beck, 2001; Giddens, 1991). La pandémie de Covid-19, qui depuis la fin de l'année 2019 se propage partout dans le monde confirme que nous sommes engagés dans une « mutation écologique et durable irréversible » (Latour, 2020). De fait, le virus Covid-19, nous renvoie soudainement à la finitude de nos existences de manière éclatante : malgré tout ce dont l'espèce humaine est capable, nous réalisons violemment que nous ne pouvons tout contrôler. Surtout, nous ne pouvons pas avoir la maîtrise complète de la biologie : notre corps se révèle dans sa vie nue, pure et simple, *tuable et insacrifiable* (Agamben, 1997). Prenant acte, au quotidien, de la fin de la vie de nombreux individus qui, infecté.e.s, jouissent du droit d'être pleuré.e.s, et du droit de recevoir une digne sépulture, cet article entend interroger cette vulnérabilité commune à tous les êtres humains, qui se décline toutefois en inégalités sociale, économique combinées à des disparités de traitement.

Plusieurs témoignages de parents de défunt.e.s livrent l'incommensurable souffrance que comporte l'incertitude qui entoure la perte d'un être cher décédé sans qu'il ait pu être accompagné pour son dernier voyage. En Italie, par exemple, où les funérailles ont été interdites, les familles restent sans réponses¹ : comment est-il.elle mort.e ? Où était-il.elle ? Est-ce que nous pourrions le.la voir une dernière fois ? Ces questions hantent les proches du.de la défunt.e et rendent le vécu de l'événement extrêmement complexe. Les changements de la gestion de la mort et des funérailles aux temps du Covid-19² offrent ainsi à nous Occidentaux.ales la possibilité de questionner l'importance de connaître le contexte de la mort d'une personne et de pouvoir célébrer les rites funéraires : lorsque ces deux conditions ne sont pas réalisées, l'incertitude croît et trouble profondément le deuil. Cet état rappelle l'angoisse qui s'empare des membres des familles des individus qui disparaissent ou meurent aux frontières, après avoir entrepris le voyage vers l'Europe, n'ayant pas les documents nécessaires à l'entrée dans l'espace Schengen³. Ici et ailleurs, dès lors que les migrations sont illégalisées et aboutissent au régime incertain de la disparition, l'impossibilité de pleurer les proches et le doute concernant leurs sorts l'emportent sur tout le reste.

Malgré les similitudes, l'écart reste toutefois important : si le virus Covid-19 rappelle la vulnérabilité qui nous caractérise en tant qu'êtres humains et montre les frontières très labiles entre bonne et mauvaise mort, il est absolument nécessaire de complexifier l'analogie élaborée ci-dessous pour mieux rendre compte de cette fragilité. En effet, malgré la privation de liberté de mouvement induite par le confinement, les familles des individus qui meurent à cause du Covid-19 *savent* que leur proche est décédé.e, tandis que les parents des individus qui disparaissent ou meurent aux frontières *ne savent rien* concernant leurs devenir⁴. Dans ce deuxième cas, l'incertitude est

¹<https://www.nytimes.com/2020/03/16/world/europe/italy-coronavirus-funerals.html>

²<https://theconversation.com/coronavirus-is-changing-funerals-and-how-we-deal-with-the-dead-134842>

³<https://missingattheborders.org/en/>

⁴ Sur la mort aux frontières, nous renvoyons au numéro de la *REMI* (Canut, Pian, Petit, 2017).

totalisante : elle marque l'entrée dans un régime d'absence inexplicable et indéterminée qui pénètre tous les aspects de leur vie⁵. Et ce, parce que la fragilité dont nous parlons est distribuée de manière extrêmement inégalitaire parmi les populations des différents continents, à l'échelle même des pays. Certains peuvent conserver le droit de connaître le destin de leurs proches, malgré la pandémie. D'autres qui subissent des injustices également en temps considérés « normaux », durant ce moment particulier, assistent au contraire à une exacerbation du non-respect de leurs droits.

Avant la pandémie, les familles des disparus ou morts aux frontières pouvaient se rassembler et s'organiser en mouvement. Tel est le cas en Tunisie, où nous avons mené l'enquête, les mères et les épouses des disparus, les *harragas* en dialecte nord-africain, se réunissent depuis 2011 en face des ministères équipées de banderoles et du mégaphone, afin de réclamer le droit de connaître les sorts de leurs chers aimés⁶. C'est par leurs corps manifestants et dans leurs corps qu'elles témoignent de l'injustice qu'elles subissent : montrant leur immense souffrance, elles demandent vérité et justice pour leurs enfants et maris. Souade, une des mères, déclarait lors d'une conférence au Maroc⁷ qui s'est tenue début février 2020 : « Nous, on est des morts, mais on bouge ». Le fait de pouvoir descendre dans la rue, de pouvoir utiliser leurs voix pour hurler leur douleur et leur colère, de pouvoir montrer leurs corps pour affirmer qu'elles et leurs maris ou enfants existent, leur donnaient un pouvoir d'action conséquent, le pouvoir de faire exister l'événement de la disparition et de l'inscrire dans une temporalité collective. En période de confinement, elles ne peuvent plus bouger : comme tout le monde, elles sont confinées à domicile, figées dans un présent qui dure. La possibilité de faire réseau dans la rue, d'occuper l'espace public et de faire entendre leurs voix est suspendue, et il semble difficile de prévoir pour combien de temps le droit de se rassembler restera ainsi suspendu. Pour nombre d'entre elles, ne sachant pas utiliser les outils technologiques, il est difficile de transposer les *sit-in* sur internet. Atomisées et enfermées, elles n'ont plus la force de se réorganiser. En effet, se mobiliser sur un espace virtuel demande une série de compétences et notamment une série d'outils, avant tout, une connexion internet, qui n'est pas toujours disponible. Le digital, bien qu'il puisse donner l'occasion de relier des personnes habitant des deux côtés de la planète, n'est pas démocratiquement accessible. Considérant alors que la majeure partie des familles des disparus tunisiens vivent une situation économique difficile, la manifestation *on-line* n'est pas une alternative valide. De plus, elle n'aurait probablement pas les mêmes effets : occuper l'espace avec un corps vivant est une action extrêmement forte, qui ne permet pas le déni. À l'inverse, une photographie sur internet peut être facilement ignorée. Le confinement, pour ces femmes, signifie invisibilité complète et (r)enfermement, il veut aussi dire isolement non seulement physique, mais aussi émotif. Lors du terrain de recherche en Tunisie, on a pu remarquer combien il était important pour ces femmes de se soutenir mutuellement, simplement en buvant du thé en silence, dans une même pièce, en s'échangeant quelques mots (Stimmatini, 2019). Alors que ce support mutuel est désormais impossible, certaines d'entre elles essaient de s'appeler, de se rappeler ensemble qu'elles ne sont pas seules et que le combat pour connaître les sorts de leurs proches est encore d'actualité, prêt à recommencer dès que la situation le permettra. Une formule résume cet état : la suspension dans le suspendu.

⁵ Sur les différentes modalités que prend l'absence dans nos sociétés contemporaines se référer au numéro de la *REMMM* (De Gourcy, Chachoua, 2018).

⁶<https://crisalide.hypotheses.org/673>

⁷<https://static.mediapart.fr/files/2020/02/04/programe-fr-en-esp.pdf>

Bien que la pandémie a arrêté la majeure partie des activités sociales et économiques, les départs de la côte nord de l'Afrique vers l'Europe n'ont jamais cessé⁸, la situation en Libye extrêmement grave en témoigne⁹. Ces corps hyper-vulnérabilisés, à la merci des vagues et de décisions politiques irresponsables, s'efforcent de rejoindre ce qu'ils.elles considèrent comme une terre promesse. Toutefois, le Covid-19 est prétexte pour les pays européens à se déclarer « pays dangereux » et normaliser ainsi la pratique de non-assistance des voyageurs en détresse en mer¹⁰, avec des résultats meurtriers¹¹. Un nombre toujours plus important de voyageurs.euses continue donc à mourir et à disparaître durant le trajet, laissant leurs familles dans l'incapacité de comprendre ce qui s'est passé¹². Dans cette période où toute l'attention médiatique, politique et économique est dédiée aux conséquences du virus, la question des disparitions et des morts aux frontières semble intéresser de moins en moins l'opinion publique. Pourtant, la souffrance des voyageurs.euses et de leurs familles s'accroît tout comme la spirale de déni qui les guette, qui s'exacerbe et les rend, si possible, toujours plus *invisibles* aux yeux des autorités, tandis que les activistes des deux rives de la Méditerranée s'efforcent de rappeler leurs existences¹³.

Il semble clair alors que, si face au Covid-19 nous semblons également vulnérables en raison de notre appartenance à une commune humanité, dès que l'on creuse un minimum, l'on constate que ce virus accentue les inégalités devant la mort. À New York, par exemple, les corps des individus qu'aucun membre de la famille ne réclame sont enterrés dans une énorme fosse commune, à la périphérie de la ville¹⁴. En France, les disparités posent la question d'une politique reposant sur un principe de justice sanitaire plutôt que seulement de police sanitaire¹⁵. Les déséquilibres explosent et exposent de manière différenciées les individus à la mort et à la possibilité de pleurer les proches : ceux qui disparaissaient ou mourraient en tentant un voyage considéré illégal vers l'Europe voient le risque de mort et disparition accentué et ceux qui n'avaient pas le droit au deuil continuent à en être privé. Le virus révèle sans jeux rhétoriques, utilisant le vocabulaire Butlerien, les individus *grievable* et ceux qui ne le sont pas.

⁸ <https://www.nytimes.com/2020/04/30/world/europe/migrants-malta.html>

⁹ <https://dossierlibia.lasciatecientrare.it/>

¹⁰ https://alarmphone.org/en/2020/04/11/the-covid-19-excuse/?post_type_release_type=post

¹¹ <https://www.theguardian.com/world/2020/apr/13/calls-in-italy-to-rescue-people-at-sea-after-fears-of-more-migrant-deaths?fbclid=IwAR1mJMUThaltiUunUxfsrbr0p1VuLDZGcRZGRfEjazbl1eUPBnurCaLaTYM>

¹² <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/28/en-guinee-la-solitude-des-familles-de-migrants-disparus-en-mer-et-oublies-des->

[medias_6038049_3212.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR3_ANi2_fnIQqX-HQKckjBGsLfEYle1Z_z9lfuJz4aSUN7D7G6GzWD2eeA#Echobox=1588096300](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/28/en-guinee-la-solitude-des-familles-de-migrants-disparus-en-mer-et-oublies-des-medias_6038049_3212.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR3_ANi2_fnIQqX-HQKckjBGsLfEYle1Z_z9lfuJz4aSUN7D7G6GzWD2eeA#Echobox=1588096300)

¹³ Milano senza frontiere, qui a organisé deux Marches pour les nouveaux desaparecidos on-line (<https://www.facebook.com/milanosenzafrontiere>).

¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=P6T1eba2HCK>

¹⁵ <http://www.college-de-france.fr/site/didier-fassin/L-illusion-dangereuse-de-legalite-devant-lepidemie.htm>